

Logement sociaux et commerces : résidence Mandement à Satigny/GE

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **73 (2001)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMERCES

résidence Mandement à Satigny / GE

HENCHOZ - LEZZI
ARCHITECTES ASSOCIES
GRAND-LANCY ET NYON

Les communes de Dardagny, Russin et Satigny constituent la région du Mandement dans le canton de Genève. En 1994, elles se sont entendues pour organiser un concours d'architecture pour la construction d'une maison pour personnes âgées, d'une antenne sociale, un cabinet médical et plusieurs logements à loyers modérés.

Une parcelle de terrain située au centre du village de Satigny est retenue pour l'installation du programme cité et une fondation intercommunale est créée pour la construction de la résidence du Mandement. Tandis que la commune de Satigny est chargée de la réalisation des habitations, celle-ci a complété le programme initial avec quelques commerces de proximité (boulangerie / tea-room, kiosque, épicerie, boucherie), un parking enterré et la réalisation d'une place publique.

A l'issue du concours, la proposition du projet lauréat est retenue. Celle-ci organise tous les éléments du programme autour de l'espace de la nouvelle place. A ce niveau, le rez-de-chaussée, sont réunies toutes les activités publiques : commerces, administration de la Résidence, locaux médicaux, locaux communs des logements. Au-dessus du niveau de la place, soit le premier niveau, sont disposés les chambres des pensionnaires de la Résidence et les logements. Ce sont deux bâtiments qui se font face et qui sont séparés par un jardin suspendu créé sur le parking semi-enterré.

LE PROJET DES LOGEMENTS
Le nouvel habitat s'insère dans un territoire péri-urbain et il a été tenu compte de cette caractéris-

tique lorsque le choix du type de logements s'est porté sur le « traversant en duplex ».

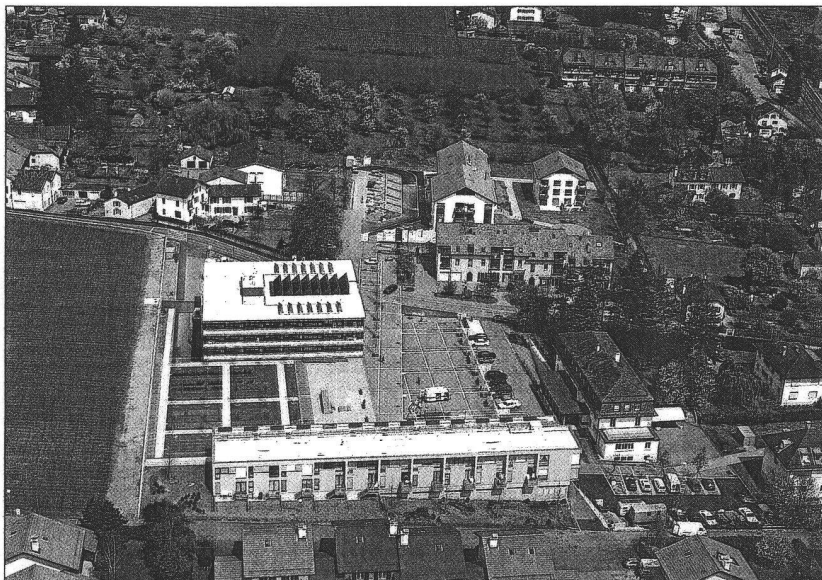
Selon le programme établi par la commune de Satigny, douze logements ont été réalisés selon les dispositions de l'OFL et ceux-ci se répartissent comme suit :

- 3 appartements de 5 pièces
- 7 appartements de 4 pièces

- 2 appartements de 3 pièces accessibles aux handicapés.

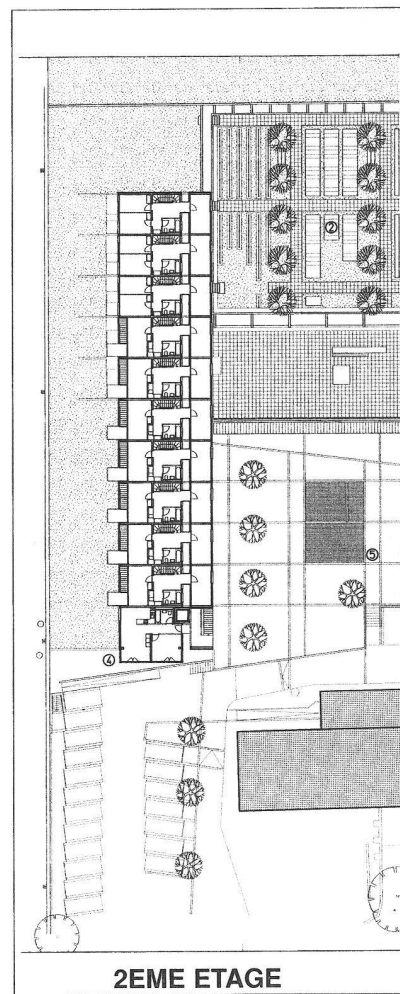
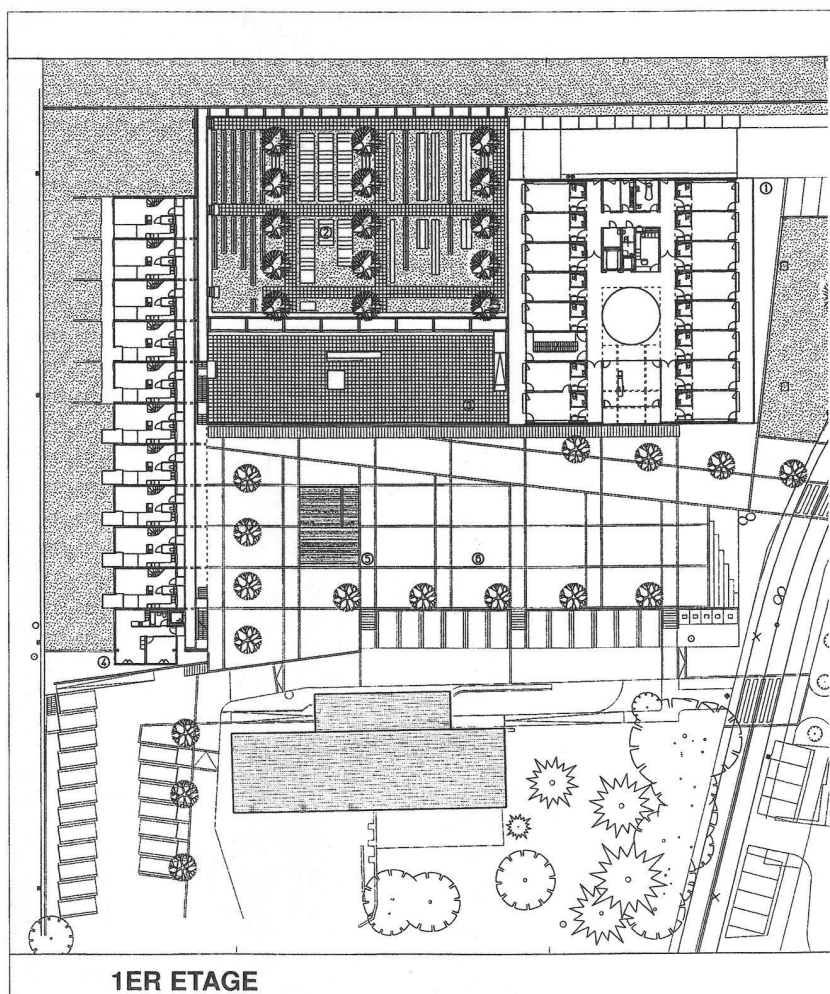
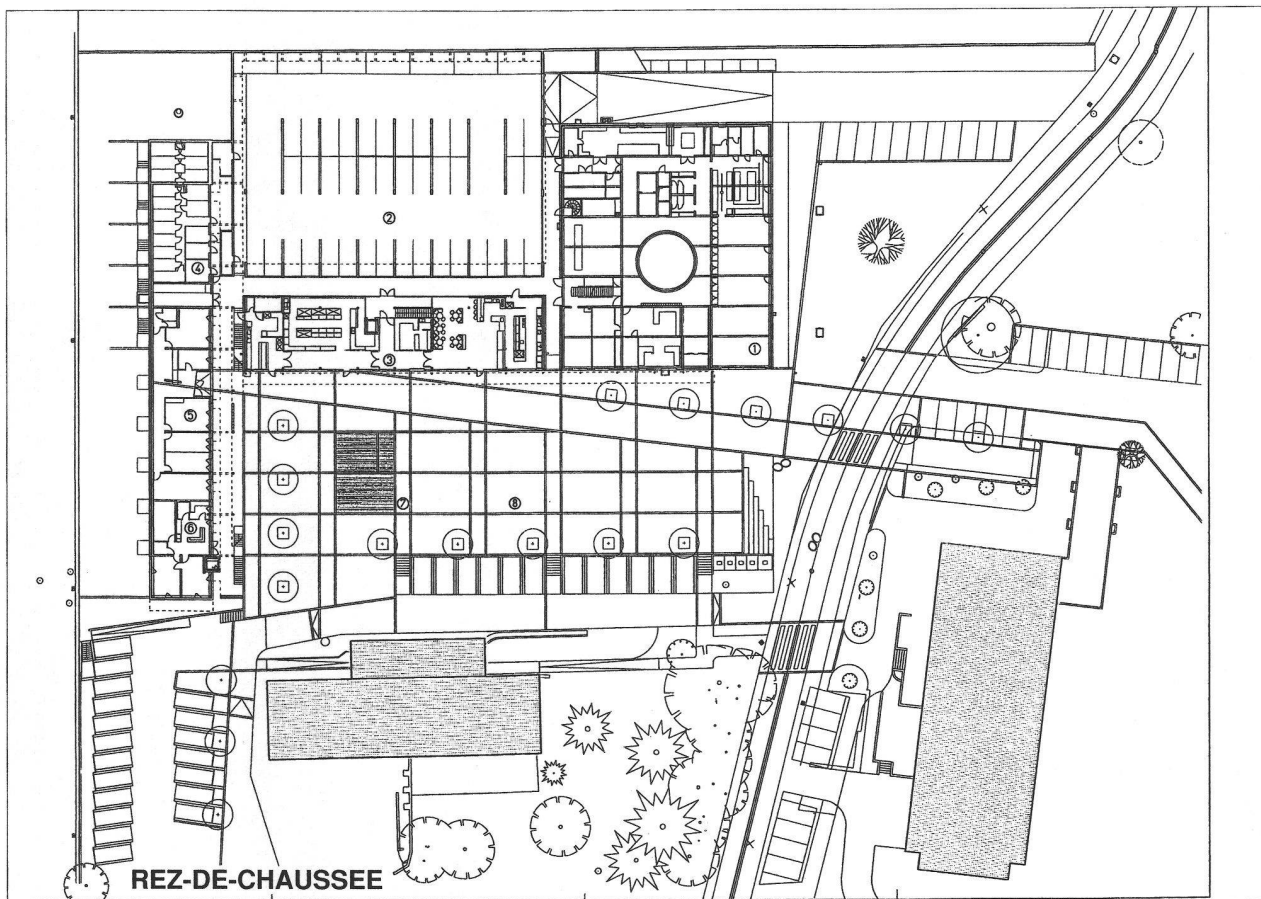
Les logements sont en relation immédiate avec l'espace public de la nouvelle place et du jardin suspendu pour la façade nord, et les aménagements paysagers sur la façade sud du bâtiment.

Afin de répondre aux questions soulevées par les dispositifs envisagés par le projet, une recherche



Vue d'ensemble et l'accès aux logements (de nuit)





s'est orientée sur des exemples bâtis existants : l'analyse de diverses constructions parmi lesquelles nous citerons la cité-jardin d'Aire à Genève (construite en 1920 par A. Hoechsel), ainsi que celui de la cité Vieusseux à Genève (réalisée en 1930 par les architectes Braillard, Vincent, Merger, Gampert et Baumgartner).

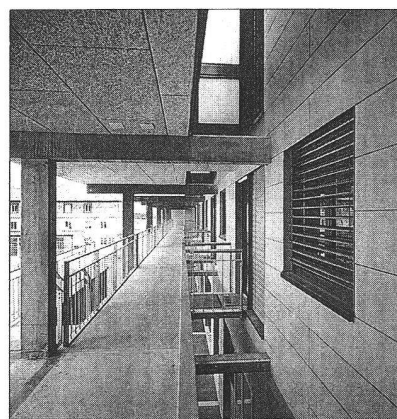
La prise en compte de ces exemples nous a conduits à envisager différents dispositifs pour la réalisation de ce nouvel habitat.

A cette occasion, nous citons les questions relatives aux espaces de transition entre l'intérieur et l'extérieur des logements : l'accès est aménagé au travers d'un palier disposé à l'extérieur sur le vide entre la coursive de distribution commune et la façade du bâtiment.

Le hall d'entrée et la cuisine sont insérés à proximité de la coursive et desservent le séjour qui lui, est situé à proximité d'un jardin.

La zone nuit est disposée à l'étage ou sont distribuées les chambres. Celles-ci sont insérées de part et d'autre d'un vide aménagé au-dessus de l'entrée : une disposition qui permet de fournir un éclairage naturel directement au centre du bâtiment.

A l'intérieur des logements, la vue (visibilité) sur les espaces extérieurs est assurée depuis le hall d'entrée et la cuisine en direction de la coursive et la place publique. Depuis le hall disposé à l'étage, une vue directe est aménagée sur l'extérieur, celle-ci est alignée sur le palier d'entrée au logement et la coursive.



Ci-dessus: détail de la coursive, accès aux logements
Ci-dessous: axonométrie d'un logement

Les architectes

Photos : Henchoz - Lezzi, Architectes Associés

